

31 milliards d'euros par an : le coût des perturbateurs endocriniens pour les systèmes de santé européens

P 23 juin 2014



Un rapport publié ce mercredi par HEAL ([« Health costs in the EU : How much is related to Endocrine Disrupting Chemicals ? »](#)) estime les coûts liés à l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens. Il établit que le retrait de ces substances présentes dans les aliments, produits cosmétiques et électroniques ou objet en plastique permettraient d'économiser annuellement pas moins de 31 milliards d'euros au niveau européen ! Cette estimation se base sur une liste de maladies et de troubles identifiés par des chercheurs impliqués dans la recherche sur les perturbateurs endocriniens comme « liées aux hormones » : • les problèmes de reproduction et de fertilité, y compris les faibles taux de sperme ; • les anomalies du penis et des testicules chez les jeunes garçons ; • les cancers du sein, de la prostate et des testicules ; • les troubles du comportement chez l'enfants, tels que l'autisme ou le déficit d'attention avec hyperactivité ; • l'obésité et le diabète. Si l'on considère généralement que la majeure partie des coûts de ces maladies est liée aux facteurs génétiques et au style de vie (alimentation, tabagisme, activité physique), l'exposition aux perturbateurs endocriniens est néanmoins responsable d'une partie non négligeable de ceux-ci. L'OMS signale par ailleurs qu'il est probable que la charge sanitaire des substances chimiques est sous-estimée du fait d'un manque de données [1].

A la demande de HEAL, l'économiste de l'environnement Alistair Hunt de l'Université de Bath et le docteur Julia Ferguson, membre invité de l'école de gestion Cranfield en Angleterre, ont calculé les coûts liés à ces maladies. Ils s'élèveraient à 637 milliards d'euros par an – et il s'agit probablement d'une sous-estimation, notamment parce que les statistiques liées aux maladies identifiées comme pertinentes ne sont pas disponibles pour l'ensemble du territoire de l'Union Européenne. Sur base d'une étude américaine réalisée sur le BPA (qui évalue à 2% la responsabilité de l'exposition au BPA depuis des emballages alimentaires sur les cas d'obésité infantile [2]), il n'est pas impensable de considérer que l'ensemble des voies d'exposition aux perturbateurs endocriniens est responsable de 2 et 5% des cas des maladies identifiées ci-dessus. Une contribution de 5% représenterait 31 milliards d'euro par an pour l'ensemble des 28 Etats membres de l'Union !

Pourtant, la Commission Européenne n'a toujours pas présenté sa nouvelle stratégie, attendue depuis l'année passée, visant à réduire l'exposition des citoyens à ces substances. Et les critères d'identification des perturbateurs endocriniens, nécessaires à la bonne mise en œuvre des règlements pesticides et biocides, se sont eux aussi fait attendre au-delà du raisonnable... pour un résultat décevant (on reviendra dans un autre article sur ces critères annoncés hier). Une législation européenne ambitieuse, fixant des deadline précises pour l'identification et la substitution des perturbateurs endocriniens par des alternatives sûres est indispensable ! Tant qu'une réaction politique se fera attendre, les citoyens continueront de payer la facture par des atteintes à leur santé pourtant évitables... Les mesures prises par le passé pour protéger la santé alors que les preuves d'impacts n'étaient pas certaines à 100% se sont in fine révélées plus que justifiées par les preuves scientifiques venues par après [3]. Plus aucune excuse ne peut donc être avancée : il faut agir !

notes :

[1] Prüss-Ustün et al. 2011, "Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals : a systematic review", Environmental Health 2011, 10:9. <http://www.ehjournal.net/content/10/1/9>

[2] Trasande L, 2014, "Further limiting Bisphenol A in food uses could provide health and economic benefits" available at content.healthaffairs.org/content/early/2014/01/16/hlthaff.2013.0686

[3] Late Lessons From Early Warnings, Vol I & II. <http://www.eea.europa.eu/publications/late-lessons-2>